

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 20 juin 2019, a adopté les règlements suivants :

RCG 19-018 Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

RCG 19-020 Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 26 juillet 2019. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 août 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat